



La Lettre de la Coccinelle

N°82 – Janvier à Mars 2023

Bulletin de France Nature Environnement Sarthe

Fédération Sarthoise des Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement

Bonjour à tous et Bonne Année 2023 à vous, à vos proches,

Les craintes des coupures d'électricités s'éloignent, mais le débat sur la décarbonisation persiste. Les ENR permettent la reprise de nos exportations d'énergies électriques malgré la défaillance de la filière nucléaire. Alors que vient de s'achever l'année la plus chaude et la plus sèche d'une décennie déjà hors norme, qui valident nos scénarios les plus pessimistes.

FNE prône un concept plus large que la simple comptabilité carbone et qui souvent de parvient à d'autre dérive. Voir dans les vœux de notre président Arnaud SCHWARZ sur l'empreinte écologique.

<https://civicrm.fne.asso.fr/civicrm/mailling/view?reset=1&id=14948>.

La France a un mode de vie basé sur une consommation nécessitant d'avoir 3 planètes à disposition ce que manifestement est impossible. L'objectif ne peut pas être qu'individuel mais collectif. Ce qui nous amène à constater que tous nos efforts individuels sont grandement minimisés par l'augmentation de la population et que nous devons redoubler de sobriété.

Nous avons déjà eu l'utilisation de l'argument efficacité carbone pour justifier la diésélisation de notre parc automobile dans les années 90, négligeant les risques pour de santé publique et encourageant l'étalement urbain avec à la fin la crise des gilets jaunes. En ce moment on nous rejoue le même scénario en insistant sur le climat, les GES et la comptabilité carbone pour justifier une électrification totale du parc sans remettre en cause la place de la voiture. Malheureusement, les écrits d'Alfred SAUVY de 1969 restent toujours d'actualité. Lire l'édito de Lettre d'information n°8 : Réseau Territoires-Mobilités Durables.

Pour nous l'enjeu doit rester la diminution de l'usage des véhicules surdimensionnés et sous utilisés et d'obtenir un partage de l'espace public plus favorable à la réduction de notre empreinte écologique.

Jean-Christophe GAVALLET, Président FNE Sarthe

Sommaire

[Vœux 2023](#) – Page 1

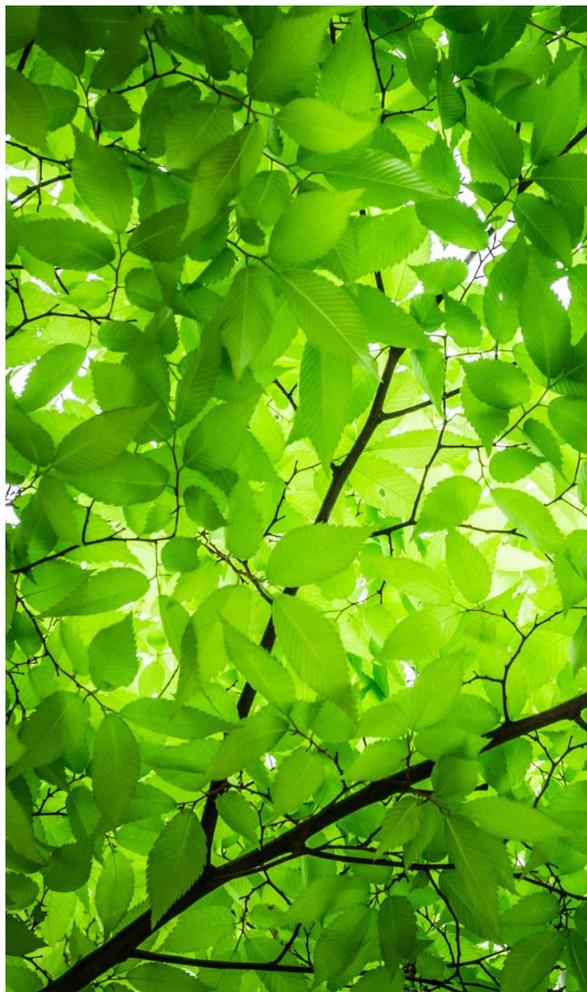
[Naissance de FNE Sarthe](#)
– Page 2

[Programme associatif](#) –
– Page 3

[Le mot de la Mission
Energie](#) – Page 9

[Actualités](#) – Page 10

[L'agenda](#) – Page 19



**TOUTE L'ÉQUIPE DE FRANCE
NATURE ENVIRONNEMENT
SARTHE VOUS SOUHAITE...**

**UNE TRÈS
BONNE ANNÉE**

2023 !



**FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT**

SARTHE



Naissance de FNE Sarthe

Pour sa 44^{ème} année d'existence la coccinelle devient un hérisson. Sarthe Nature Environnement devient France Nature Environnement Sarthe.

Petit retour vers le passé : Le 8 Novembre 1979 le CCDENS est créé : Collectif pour la Connaissance et la Défense de l'Environnement et de la Nature en Sarthe. Le 16 Décembre 1987 le CCDENS devient SNE : Sarthe Nature Environnement. Le 3 Janvier 2023 SNE devient FNE Sarthe : France Nature Environnement Sarthe.

La raison de ce changement est une volonté de s'ancrer au mouvement associatif régional (FNE Pays de la Loire) et national de France Nature Environnement (FNE) Nous réaffirmons ainsi notre appartenance à ce mouvement. Avec ce nouveau nom, notre fédération départementale et nos associations membres possédons ainsi une meilleure visibilité.

Pour rappel FNE est le plus grand mouvement d'associations de protection de la nature et de l'environnement en France. Avec plus de 9 500 associations et 900 000 adhérents individuels au niveau national, FNE Sarthe participe ainsi à cette vitrine en agissant localement sur l'ensemble du territoire de la Sarthe. Le logo hérisson, faisant face devant l'enjeu et est plus déterminé que jamais. Ces piquants montrent que notre réseau est ouvert et combatif. Le rouge rappelle qu'il est urgent d'agir.

Un élément important : les missions de notre association restent inchangées.

Sabrina Poirier, FNE Sarthe



Programme associatif

Bilan de l'action du 30 septembre Balade découverte et dégustation de fruits sauvages

Action portée avec Sarthe Nature Environnement



Le programme associatif de l'année 2022 a continué avec l'action de septembre qui était une balade découverte et dégustation de fruits sauvages.

Cette sortie qui a attiré une **quinzaine de curieux**, s'est répartie en deux temps.

Cette balade, animée par Gaëlic LE GUILLERME, un passionné de fruits sauvages, a permis de découvrir des fruits sauvages facilement accessibles, ainsi que des plantes sauvages comestibles. Nous étions proches de l'Université, un lieu plutôt urbanisé, qui nous a révélé un grand nombre de fruits et plantes comestibles.

En voici quelques-uns : Cynorhodon (fruit de l'églantier), Cénelle (fruit de l'Aubépine), Nêfle (fruit du néflier), Gland (fruit du chêne), Prunelle (fruit de Prunellier), Porcelle (herbacée dont les feuilles se mangent en salade), Achillée millefeuille (en aromatique), Plantain lancéolé (herbacée dont les fleurs se mangent comme des câpres et les feuilles en salade).

Pour terminer, nous avons concocté quelques recettes avec ces fruits sauvages : du Ketchup de Cynorhodon, une infusion de gland, une tarte aux cénelles et pommes, une crème de glands.



Chloé Chevalier, FNE Sarthe

Bilan de l'action du 14 octobre Conférence de Jacques TASSIN sur les services rendus par la flore

Action portée avec l'APNEE



Pour notre 7^{ème} action du programme associatif sur le thème des « Services rendus par la nature », nous avons décidé, avec l'APNEE, d'organiser une conférence animé par Jacques TASSIN. Il est venu nous parler « à la rencontre de l'arbre » à l'espace du Narais de Saint Mars la Brière.

Jacques Tassin est ingénieur agronome et chercheur en écologie végétale au Cirad de Montpellier (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement). Sa conférence fut étayée par la projection sur un grand écran de photos. Une **quarantaine de personnes** étaient présentes, alors que la presse locale n'est pas venue bien qu'invitée.

Cette conférence s'est poursuivie par une exposition photo sur le thème des trognes par Daniel Veegaers, organisé par la municipalité de St Mars la Brière.

Jacques Tassin est également un écrivain naturaliste qui a publié de nombreuses rédactions telles que « qui a peur des espèces invasives ? », « le chêne », « penser comme un arbre » et « je crois aux arbres ». Il a écrit aussi « Maurice Génévoix l'écologiste » qui a reçu le prix littéraire du même nom.

Espace du Narais Saint Mars la Brière

Ven. 14 octobre à 20h00
« Rencontre avec l'arbre »



À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE EN OCTOBRE

Expo photos « Les trognes » de Daniel Veegaert

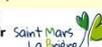
Rencontre avec le photographe + bourse aux livres :
Samedi 08/10, 10h-12h

« Des arbres, des histoires » Lecture-animation pour les 0-3 ans
Mercredi 12/10 à 10h30 (sur réservation)



Renseignements : 02.43.89.70.23
www.saint-mars-la-briere.fr

Espace du Narais



Chloé Chevalier, FNE Sarthe

Bilan du concours photo 2022 « La nature nourricière »



Pour la 9^{ème} année consécutive, le fil rouge de notre programme associatif est notre populaire concours photo, sur le thème de « **La nature nourricière** ». Les participations sont closes depuis le 31 août et le jury a eu lieu le 14 septembre.

Une vingtaine de photos sur les 72 ont été sélectionnées pour une exposition prévue du 10 au 21 octobre 2022 à la Bibliothèque Universitaire du Mans. Durant cette exposition, le public avait eu la possibilité de voter en ligne et dans une urne à la BU, pour élire le prix du public.

La remise des prix a été organisée en invitant les participants, ainsi que les partenaires afin de remettre les 2 prix du jury et le prix du public.

Pour le prix du public, Sophie BESNARDIERE avec « La passion entre scarabée et la fourmi ».

Le 1^{er} prix du jury est décerné à Madeleine THIERRY avec sa photo « Miam que c'est bon ».

Pour finir, Jean-Yves CADIOU a remporté le 2^{ème} prix du jury avec « Vol stationnaire ».

La passion entre le Scarabée et la fourmi



Miam que c'est bon



Vol stationnaire

Chloé Chevalier, FNE Sarthe

Bilan de l'action du 23 Novembre « Visite de l'usine de méthanisation de Tennie »

Action portée par la Mission Energie de SNE

Lors de cette avant-dernière action de l'année, nous étions une **quinzaine de personnes** à avoir assisté à la visite de l'unité de méthanisation mise en place et inaugurée en 2022 par un groupement de 10 agriculteurs, dans une ferme agricole située à Tennie (Sarthe).



Ce groupe d'agriculteurs a fondé la société BMGC (Bio Metha Gaz Conlinoise). Un de ces agriculteurs nous a commenté toute la visite. Ainsi nous avons appris beaucoup sur cette pratique. Notamment que, la méthanisation permet de produire un biogaz issu d'une fermentation des déjections animales, des résidus de cultures, ordures ménagères, déchets verts et agroalimentaires ainsi que des CIVE. Ce biogaz va donner lieu à du biométhane qui est une énergie 100% renouvelable. Les matières organiques vont être chauffées à haute température dans des méthaniseurs qui vont donc rejeter le biogaz et le digestat. Le biogaz est ensuite injecté dans le réseau de gaz naturel des communes du territoire, produit de la chaleur et de l'électricité, est un combustible pour les chaudières et un carburant pour les véhicules. Le digestat lui est utilisé comme fertilisant pour apporter les nutriments nécessaires à la croissance des cultures agricoles. Il est facilement assimilable par les plantes. Nous voyons donc tout à fait le lien avec notre thème « Services rendus par la nature ».

Ce projet de méthanisation a demandé aux agriculteurs un total réaménagement de la ferme. L'unité de méthanisation génère des risques d'explosion ou d'incendie très limités. Nous avons constaté qu'elle ne produit pas de très fortes odeurs,

car les seules odeurs émises le sont lors du transport, du stockage, du chargement et déchargement des déchets organiques avant la méthanisation. Lors de la visite nous avons pris le temps de présenter des exemples d'autres lieux générateurs d'énergies renouvelables (photovoltaïque sur Allonnes, réseau de chaleur sur Le Mans, ...).

Chloé Chevalier, FNE Sarthe

Bilan de l'action du 10 Décembre Sortie nature « La haie en hiver et ses multiples ressources »

Action portée par la SEPENES



Pour la dernière action du programme associatif 2022, nous étions en sortie à Villaines-la-Gonais avec comme intervenant Laurent NEUGE. Cette action a rassemblé **10 participants**. Nous avons pu profiter des explications de Laurent concernant l'observation des oiseaux, la caractérisation des différentes haies et l'histoire de celles-ci. Des questions se sont posées concernant la composition d'une haie, les essences et les tailles appliquées comme pour les trognes ainsi que la répartition des différentes haies dans le paysage, la distinction des haies par rapport aux autres éléments des écosystèmes et des possibles indices pour déterminer l'âge de la haie. Les multiples services rendus par celles-ci ont été énoncés : les haies offrent une barrière contre le vent et la vue, la production du bois et de liège, la production d'outils tels que le fusain utilisé pour les crayons, alimentation par l'intermédiaire des fruits comestibles pour l'Homme et la végétation pour la faune et un lieu d'habitation ou d'hibernation. La seconde partie s'est consacrée à la récupération de végétaux : branches de noisetiers, ronces, lierre, clématites et osiers. Elle s'est poursuivie par de la construction artisanale à partir de ceux-ci. Laurent nous a montré comment réaliser de la vannerie avec de l'ortie, de l'écorce de saule et de la clématite, nécessaire à la fabrication de belles cordes qui sentent bons. Cette seconde partie s'est finalisée par la création d'étoiles de Noël, construite à partir de ronces pour la structure et de fibres végétales provenant de différents végétaux pour le cordage et la consolidation de la

structure. Toutes les personnes présentes étaient ravies de cette sortie.



Chloé Chevalier, FNE Sarthe

Bilan du programme associatif 2022

Retrouvez toutes les actions du programme associatif 2022 de Sarthe Nature Environnement ici :



Lancement du programme associatif 2023



Cette année, ce sont **10 actions** et un **fil rouge** sur le thème des « **Les écosystèmes** » qui seront mis en place, en coopération avec plusieurs associations.

Date	Intitulé de l'action
Vendredi 20 Janvier	Projection-débat du film « Le Chêne » avec GSPP
Samedi 18 Mars	Découverte d'un biotope forestier pour la fête de la Forêt avec GSPP et ONF
Samedi 25 mars	Une visite de site sur le thème écosystème et eau avec AIME
Samedi 1 Avril	Film-débat « Douce France » avec les Coriaces
Dimanche 28 Mai	Visite de site sur le thème écosystème et nature en ville
Samedi 24 Juin	Sortie lecture de paysage et Biotope avec l'APNEE
Septembre	« Comment conserver les écosystèmes présents dans le péri-urbain ? » balade sur le boulevard nature
Dimanche 8 Octobre	Découverte d'un écosystème du sol avec l'Espaces Naturels Ruaudinois
Mercredi 8 Novembre	Conférence « Ecosystème urbain pour une ville sans carbone » avec Yvré-Champagné Environnement
Décembre	Film-Débat « Mission Régénération » avec Dynami'Nature



Merci aux bénévoles et aux associations partenaires pour l'organisation de ce programme sur toute l'année !

Chloé Chevalier, FNE Sarthe

Action de Janvier : Ciné-débat « Le Chêne »

Action portée avec GSPP



Pour la nouvelle année, nous ouvrons notre programme associatif sur le thème des « Les écosystèmes » avec un ciné-débat à la 9^{ème} édition du Festival Nature Environnement de Grain de Sable et Pomme de Pin. Le film retenu pour cet événement est « **Le Chêne** », un film réalisé par Laurent Charbonnier et Michel Seydoux, en 2022. Le débat sera animé par notre intervenant **Alain PERSUY**. L'entrée est au prix de 3€ pour les adhérents FNE Sarthe, GSPP et Val'Rhone et de 3,50€ pour les non-adhérents.

Rendez-vous le 20 Janvier 2023 à 20h30 à la salle Le Val'Rhone à Moncé-en-Belin.



Chloé Chevalier, FNE Sarthe

Concours photo 2023 « Les habitants du paysage »

Pour la 10^{ème} année consécutive, le fil rouge de notre programme associatif sera notre populaire concours photo, sur le thème de « Les habitants du paysage ». Les participations seront ouvertes du 1^{er} mars au 31 août 2023. Chaque participant pourra inscrire 2 photos maximum, en précisant ses coordonnées, le titre de chaque photo, la date et le lieu de la prise.

Des lots seront à gagner, en adéquation avec le thème.



Chloé Chevalier, FNE Sarthe

Action du 18 Mars : Découverte d'un biotope forestier pour la fête de la Forêt

Action portée avec GSPP et l'ONF



Le **samedi 18 mars à 14h**, nous vous donnons rendez-vous pour une sortie de découverte d'un biotope forestier et une animation sur l'écosystème du sol forestier. Cette balade d'une heure environ sera animée par **Anthony JEANNEAU**, un technicien forestier de l'ONF. Le rendez-vous se fera à la Croix Marçonnay dans la Forêt de Bercé.

Merci de vous inscrire à service-civique@fne-sarthe.fr ou par téléphone au 02-43-88-59-48

À la suite de cette animation, à **18h**, nous projeterons un film, accompagné d'une intervention sur les bienfaits de l'école du dehors en forêt, par **Hélène BUREL-POIGNANT**.

Chloé Chevalier, FNE Sarthe

Action du 25 Mars : Une visite de site sur le thème écosystème et eau

Action portée avec AIME



La troisième action du programme associatif se fera en collaboration avec l'association AIME. Il s'agit d'une visite des travaux d'effacement d'un barrage d'un moulin situé sur l'Erve et une exposition sur le cycle de l'eau. Ces travaux sont un bon exemple de continuité écologique remise en état.

Rendez-vous le **samedi 25 mars**, à Auvers-le-Hamon. Cette visite sera axée sur la remise en état de la biodiversité dans un écosystème aquatique.

Par soucis de confidentialité, la visite est réservée aux bénévoles du réseau FNE Sarthe et associations partenaires.

Un total de 3 créneaux d'une heure de visite seront disponibles cette journée-ci pour faciliter l'accompagnement du public. Merci de vous inscrire à service-civique@fne-sarthe.fr ou par téléphone au 02-43-88-59-48

Chloé Chevalier, FNE Sarthe

Action du 1 avril : Ciné-débat « Douce France »

Action portée avec Les Coriaces

Pour le mois d'avril, Les Coriaces et France Nature Environnement Sarthe organisent un ciné-débat sur le film « Douce France ». Ce film a été réalisé par Geoffrey COUANON en 2021.

L'objectif de ce ciné-débat est de confronter ce film pleins de bons sens aux pratiques actuelles exercées en Sarthe. Les Coriaces seront présents pour animer ce débat et répondre aux questions des Sarthois.

Rendez-vous le **samedi 1 Avril à 18h**, au Méga CGR Le Colisée (11 Rue du Port, 72000 Le Mans)

Chloé Chevalier, FNE Sarthe

Le mot de la Mission Energie

Depuis ces dernières années la mission énergie a évolué, une chose qui n'a pas changé : c'est l'équipe ! Toujours présente, elle continue de développer ses compétences. Nous orientons dans un premier temps nos actions sur la maîtrise de l'énergie pour tout public (grand public, public jeune, en situation de précarité énergétique) et même les salariés d'entreprises par des animations sur les gestes simples et petits investissements. Nos animations peuvent prendre différentes formes et s'adapter au plus grand nombre, telles que des conférences ou bien sous forme d'ateliers pratiques.

Nous démarrons cette nouvelle année par une mission sous forme de suivi des familles sur plus d'un an (avec des travaux mis en place par leur bailleur), le projet Energysprong. Cela nous permet de mieux appréhender la consommation du foyer afin d'adapter un suivi de consommation et de conseils liés à des gestes utiles à mettre en place pour chacun d'entre-eux. D'autres actions seront mises en place au cours de l'année 2023 sur des thématiques abordées historiquement par la mission Espace Info Energie.

Pour bien démarrer cette nouvelle année, voici quelques conseils d'éco-gestes :

- Dégivrer régulièrement son réfrigérateur : à partir de 3 mm de givre il y a une surconsommation de 30%
- Positionner son réfrigérateur à au moins 5 cm du mur et dépoussiérer régulièrement la grille arrière.
- Couvrir les casseroles pendant la cuisson réduit de 25% la consommation.
- Faire bouillir de l'eau à la bouilloire est moins consommateur d'énergie que les autres équipements (gazinière, plaque à induction, four micro-onde).
- En début de soirée, dès que vous allumez la lumière fermez les volets : il n'y a plus d'apport de chaleur, plus de luminosité venant de l'extérieur. Les volets et rideaux limitent les pertes de chaleur dues aux fenêtres.

- Dépoussiérer les lampes : elles apporteront une meilleure luminosité
- Adapter la bonne lampe selon les usages
- Nettoyer vos réducteurs de débit (mousseur) pour avoir toujours le bon débit d'eau.
- Adapter le bon réducteur de débit selon les usages.

10 gestes pour faire des économies d'énergie chez soi A LA MAISON

L'hiver arrive! Pour éviter de faire grimper la facture d'énergie, voici quelques gestes essentiels. Et pour encore plus d'économies, envisagez une rénovation énergétique.

- 1 Baisser le chauffage de 1°C** pour réduire de 7% votre consommation de chauffage. La température moyenne idéale est de 19°C à l'intérieur du logement.
- 2 Installer un thermostat programmable** pour moduler la température des pièces en fonction des besoins (jour/nuit, absences...) et réaliser jusqu'à 15% d'économie de chauffage.
- 3 Empêcher la chaleur de s'échapper du logement** : fermer les volets et tirer les rideaux la nuit, fermer les portes des pièces peu chauffées, placer un boudin au bas de la porte d'entrée, sooler la porte vers le sous-sol ou la cave mais ne jamais boucher les grilles d'aération.
- 4 Laisser la chaleur se diffuser** dans la pièce pour un confort sans surchauffe : éviter de recouvrir les radiateurs et de faire pendre les rideaux devant, purger régulièrement les radiateurs pour qu'ils transmettent mieux la chaleur.
- 5 Diminuer la consommation d'eau chaude** : entourer le ballon d'eau chaude et les tuyaux avec un isolant, régler la température du chauffe-eau à 55°C, installer des réducteurs de débits sur les robinets et dans la douche, éviter les bains, prendre sa douche sans dépasser le temps d'une chanson.
- 6 Laver le linge et la vaisselle sans trop consommer** : laver à 30°C (c'est 3 fois moins d'énergie consommée qu'un lavage à 90°C), essorer le linge au maximum avant de le mettre au sèche-linge pour raccourcir le temps de séchage, privilégier le programme Eco du lave-vaisselle (c'est jusqu'à 45% moins d'électricité qu'un programme intensif), éviter de faire tourner les appareils s'ils ne sont pas complètement remplis.
- 7 Supprimer les petits gaspillages d'énergie** : éteindre la lumière en quittant une pièce, éteindre complètement les appareils électriques et électroniques plutôt que de les laisser en veille, c'est jusqu'à 10% d'économies d'électricité (hors chauffage et eau chaude).
- 8 Adopter le numérique responsable** : activer le mode économies d'énergie sur l'ordinateur et le smartphone, éteindre complètement l'ordinateur, la télévision, la console de jeu, la TV, le boîtier TV... quand ils sont inutilisés, et la box avant d'aller dormir, diminuer la résolution des vidéos regardées en streaming, faire le ménage dans les photos et les données stockées dans le cloud.
- 9 Cuisiner économe** : couvrir les casseroles pour raccourcir le temps de cuisson et économiser 25% d'électricité ou de gaz, couper les plaques électriques un peu avant la fin de la cuisson, éviter d'ouvrir trop souvent la porte du four pour vérifier la cuisson, si le nettoyage à la main ne suffit pas, démarquer la pyrolyse après une cuisson (le four est déjà chaud).
- 10 Entretien sa chaudière** : c'est obligatoire tous les ans et une chaudière mal entretenue, c'est une surconsommation de 10 à 12%.

POUR ALLER PLUS LOIN
Le tuto « Eau et énergie : comment réduire la facture ? » et le guide « Réduire sa facture d'électricité »

Pour être informé immédiatement en cas de tension sur le système électrique : monocostat.fr

Pour un logement économe longtemps, rendez-vous dans un espace conseil France Rénov'

France Rénov' france-renov.org
0 800 800 700

@ Photo de l'ADEME

Equipe de la Mission Energie, FNE Sarthe

Actualités

La sécurisation de l'alimentation en eau potable de la région mancelle

Depuis la fin des années 60 les responsables du SIDERM (Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau de la Région Mancelle, syndicat créé en 1949 et qui regroupent 40 communes depuis 1985) se préoccupent de la sécurisation de l'alimentation en eau potable de la Région Mancelle. À partir des années 80, c'est aussi la préoccupation des élus de la ville du Mans. En effet, jusqu'en 1989, l'usine des eaux de l'Epau est la seule unité de production d'eau potable pour ces 41 communes. L'eau potable est obtenue à partir des eaux superficielles de l'Huisne, et depuis 1989 des forages (eaux souterraines) ont été effectués (Saint Mars d'Outillé, Saint Pavace et Yvré le Polin) qui représentent 15 % de la consommation des 41 communes.

Le SIDERM a réalisé des forages (eaux souterraines) : forage n°1 Saint Mars d'Outillé, 1989 ; forage n°1 Saint Pavace, 1996 ; forage n°2 Saint Pavace, 1998 ; forage n°2 Saint Mars d'Outillé, 2012 ; forages Yvré le Polin, 2012. Ces forages représentent 15 % de la consommation des 41 communes.

La prise d'eau de l'Epau est soumise aux dangers liés à la présence d'activités humaines polluantes bordant le cours de l'Huisne. Il a été recensé entre 1981 et 2016, 43 pollutions accidentelles, dont 2 qui ont provoquées des arrêts de production de l'usine de 2 à 5 heures.

Le SIDERM en 1970 projette la construction d'une unité de production à partir d'un bassin déversoir à créer sur La Sarthe sur la commune de St Pavace. Ce bassin serait constitué d'un barrage (en amont de l'ancien barrage du Moulin aux Moines) constituant une réserve de 300 000 m³ environ. Cette réserve aurait représenté une autonomie de 15 jours sans aucun prélèvement en cours d'eau.

Dans les années 80, Le Mans Métropole envisage l'aménagement d'un lac de 40 hectares sur le site actuel de l'Arche de la nature. De capacité de 1 million de m³, il aurait permis de sécuriser pendant une dizaine de jours. Le projet s'inscrit dans l'opération plus vaste de la ZAD (Zone d'Activité Différée) du lac de l'Epau. À ce titre s'intégrera dans un schéma d'aménagement de loisir et de détente de la ZAD comprenant tout un ensemble d'équipement (aires de jeux – circuits rustiques - aires de piquenique – parkings – locaux

techniques sportifs – camping....).

Autre projet, la création d'une prise d'eau de secours permettant de continuer la production de l'Epau à partir d'une ressource non touchée par la pollution. Les cours d'eau envisageable de par leurs proximités sont : la Vive Parence (environ 10 km du Mans) ; le Narais (environ 12 km du Mans) ; Le Loir (environ 50 km du Mans) et La Sarthe.

Ces projets furent abandonnés en raison des difficultés de réalisation et de coûts. Le Conseil Communautaire de LMM du 24 mars 1998 après de multiples études a décidé d'un projet de réserve d'eau brute dans le méandre de l'Huisne, face à l'usine des eaux de l'Epau : plan d'eau de 6 ha, de capacité de 155 000 m³, pour une sécurisation de 3 jours (production moyenne/jour de 45 000 m³) justifiés en cas de pollution sévère. Cette sécurisation 3 de jours ne tient pas compte des réservoirs de Gazonfier (47 700 m³). Deux arrêtés préfectoraux de septembre 2007 autorisaient la réalisation de ce plan d'eau et le prélèvement de l'eau dans l'Huisne. Ces arrêtés avaient une validité de 8 ans. Ces travaux ne furent pas réalisés.

Dans le dossier de l'enquête publique de juin 2016, relative à l'autorisation « Loi Sur l'Eau » du projet de zone commerciale de Béner, l'Agence Régionale de Santé (ARS) Pays de Loire, donne un avis favorable, sous réserve de la réalisation d'une réserve d'eau brute.

Après une nouvelle étude sur la nécessité de sécuriser l'alimentation en eau potable, le conseil communautaire de Le Mans Métropole du 4 juillet 2018 décide de réaliser une réserve d'eau naturelle de 2,6 hectares pour une capacité de 72 000 m³. Cette diminution de capacité s'explique :

- par la diminution de la production moyenne/jour de l'usine de l'Epau qui est de 33 500 m³, car depuis 2012, le SIDERM a réalisé des forages à Saint Mars d'Outillé et Yvré le Polin,
- par la sécurisation de 2 jours au lieu de 3 (sans aucune justification de la diminution de 1 jour).

Au conseil communautaire du 29 septembre 2022, ce projet est acté pour un montant de 12,5 millions d'euros. Date prévue de fin de travaux en novembre 2026.

Jean Claude Querville, Les Riverains et les Amis de Béner

Enfin, le droit à l'eau potable reconnu pour tous !

Le 22 décembre 2022, l'ordonnance relative à l'accès et à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine prépare la retranscription de la directive européenne n°2184 de 2020.

En particulier, elle introduit dans le code de la santé publique, l'article L1321-1A « Toute personne bénéficie d'un accès au moins quotidien à son domicile, dans son lieu de vie ou, à défaut, à proximité de ces derniers, à une quantité d'eau destinée à la consommation humaine suffisante pour répondre à ses besoins en boisson, en préparation et cuisson des aliments, en hygiène corporelle, en hygiène générale ainsi que pour assurer la propreté de son domicile ou de son lieu de vie ». L'article 1321-1B précise qu'il s'agit de « garantir l'accès de chacun à l'eau potable, même en cas d'absence de raccordement au réseau public, y compris des personnes en situation de vulnérabilité liée à des facteurs sociaux, économiques ou environnementaux ».



Un habitat précaire quelque part en France.

Les communes ou les établissements publics doivent donc, compte tenu de ces textes, réaliser un diagnostic territorial avant 2025 et mettre en œuvre les mesures nécessaires (accès au réseau public, fontaine d'eau potable, ...).

Les dépenses éventuelles pourront être prises en charge par le budget général des collectivités afin de pas être supportées par les seuls services d'eau.

Ces nouvelles dispositions s'ajoutent à celles qui sont spécifiques aux gens du voyage. Elles renforcent les droits de tous les abonnés qui doivent, bien entendu, eux aussi, disposer d'une eau potable sans risque sanitaire.



*Fontaine d'eau potable à la mairie de Dijon.
(LBP Nicolas Durilly)*

Si vous connaissez des habitants qui ne disposent pas d'eau potable, merci de nous en informer au 06 32 04 4302 ou à l'adresse comite.citoyen@orange.fr. Pour en savoir plus, visitez notre site internet <https://comitecitoyensarthois.wordpress.com>.

Catherine Hergoualc'h, Comité citoyen

SAGE Sarthe amont (Schéma-Aménagement-Gestion de l'Eau)

Le 7 octobre 2022 s'est tenue la première réunion du groupe de travail HMUC (Hydrologie-Milieus-Usages-Climat) à Saint Léonard des Bois.

L'étude présentée par SUEZ Consulting à la douzaine de participants plus ceux de la DREAL et les DDT (en visio) a abordé l'analyse du fonctionnement hydrologique, hydrogéologique, des interactions nappe-rivière avant de poursuivre par une hydrologie désinfluencée. (sans influence anthropique) .

SNE observe que l'étude se veut rigoureuse et précise mais repose sur les données des seules 11 stations efficaces sur les 16 du bassin versant. Cette pauvreté des données, approuvée par l'Agence de l'Eau, intègre notamment l'irrigation sauvage en faussant d' autant les chiffres de l'évapotranspiration.

Le volet Climat révèle les évolutions prévisibles du climat et de la ressource en eau à l'horizon 2050.

(Le maire de St Léonard a noté cet été une température de 26° C. de la rivière avec pour conséquence l'absence de truite lors du comptage annuel).

Le volet Milieux fait ressortir une forte disparité entre les différents sous bassins (appelés unités de gestion). Une seule unité de gestion est qualifiée de bon état écologique : Le Merdereau dans la Mayenne, les autres oscillent de moyen à mauvais.

La réunion s'est étalée sur toute la journée, pour faciliter la compréhension par les membres de la CLE, l'animateur a demandé un résumé vulgarisé.

Jean Hénaff, Grain de Sable

Communiqué de presse

L'association « Les Riverains et les Amis de Béner » participe au Festival des Solidarités sur le thème « L'eau, un trésor à partager ». Elle organise une réunion publique (conférence – débat) concernant la sécurisation de l'alimentation en eau potable de Le Mans métropole le 28 novembre 2022 à 20h, salle Edith Piaf (près de l'Espal)

Depuis la fin des années 60 les responsables du SIDERM (Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau de la Région Mancelle, syndicat créé en 1949 et qui regroupent 40 communes depuis 1985) se préoccupent de la sécurisation de l'alimentation en eau potable de la Région Mancelle. À partir des années 80, c'est aussi la préoccupation des élus de la ville du Mans. En effet, jusqu'en 1989, l'usine des eaux de l'Epau est la seule unité de production d'eau potable pour ces 41 communes. L'eau potable est obtenue à partir des eaux superficielles de l'Huisne, et depuis 1989 des forages (eaux souterraines) ont été effectués (Saint Mars d'Outillé, Saint Pavace et Yvré le Polin) qui représentent 15 % de la consommation des 41 communes.

La prise d'eau de l'Epau est soumise aux dangers liés à la présence d'activités humaines polluantes bordant le cours de l'Huisne. De nombreuses pollutions se sont déjà produites conduisant même à l'arrêt de l'usine de l'Epau.

Après de nombreuses études, il est décidé en 2007 d'un projet de réserve d'eau brute dans le méandre de l'Huisne, face à l'usine des eaux de l'Epau. Deux arrêtés préfectoraux de septembre 2007 autorisent la réalisation de ce plan d'eau et le prélèvement de l'eau dans l'Huisne. Ces travaux ne sont pas réalisés.

Dans le dossier de l'enquête publique de juin 2016, relative à l'autorisation « Loi Sur l'Eau » du projet de zone commerciale de Béner, l'Agence Régionale de

Santé (ARS) Pays de Loire, donne un avis favorable, sous réserve que Le Mans Métropole engage toutes les procédures afin de réaliser la réserve d'eau brute.

Après une nouvelle étude sur la nécessité de sécuriser l'alimentation en eau potable, le conseil communautaire de Le Mans Métropole du 4 juillet 2018 décide de réaliser cette réserve d'eau brute.

Lors de cette conférence – débat, Jean Claude Querville exposera les nombreuses évolutions des projets de sécurisation depuis 40 ans.

Jean Claude Querville, Les Riverains et les Amis de Béner

L'informatique, ça consomme !

Rappel général:

Nos appareils électriques en veille, c'est une consommation de 1250Mw/h, soit 1 réacteur nucléaire qui fonctionne pour rien !

Solutions : débrancher tous les appareils non indispensables (surtout s'ils sont anciens)... ou leur adjoindre à la rigueur un interrupteur multiprise.

Cas de l'informatique:

Le poste informatique des foyers français, c'est près de 7% de notre consommation électrique, soit 1 gros réacteur nucléaire ne fonctionnant que pour cela !

Et la moitié de cette consommation se fait avec des appareils en veille !

Solutions : cf ci-dessus... mais aussi savoir faire le choix de ne pas cumuler ordinateurs, téléphones portables et autres smartphones (et cela d'autant que tous ces appareils contiennent des terres rares dont on finira par bientôt manquer).

« Internet, la pollution cachée » :

(cf le film de Coline Tison et Laurent Lichtenstein)
à propos d'internet, on parle souvent de données immatérielles ; mais c'est un abus de langage : envoyer un courriel, faire une recherche sur le net, utiliser le « Cloud », tout cela demande au contraire des infrastructures énormes : des millions de kilomètres de câbles et de fibres optiques, des centres de raccordement, des centres de données (« data centers »), de grosses alimentations électriques sécurisées, des moyens de refroidissements, etc... Bref, si l'internet était un pays, il serait le 5ème consommateur mondial d'électricité !

Exemple 1 : dans le monde, parce qu'on échange 10 milliards de données à chaque heure, on consomme la production de 15 réacteurs nucléaires !

Solution : préférer le SMS quand c'est possible.

Exemple 2 : pour héberger (soi disant gratuitement) nos données numériques, les 6 centres de données d'Aubervilliers consomment plus que tous les habitants de la ville... En France, il y a plus de 200 data centers qui consomment la production d'un gros réacteur nucléaire ! Et cela pourrait doubler ou tripler d'ici 2020 !

Solutions : savoir faire le tri de ce qu'on veut garder ; stocker nous-mêmes nos données ; se passer du « Cloud » le plus possible... et guetter les solutions alternatives qui commencent à émerger (cf La 3ème révolution industrielle de Jeremy Rifkin).

Rémy Gillet, Environnement Nord Sarthe

Frédéric Graber

Frédéric Graber, chercheur au CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique) se consacre à l'histoire environnementale des mondes contemporains. Il vient de publier « Inutilité publique » aux éditions Amsterdam. Le livre « Inutilité publique » est consacré à l'enquête d'utilité publique dont nous avons tous entendu parler soit parce que nous vu un affichage lié à cette procédure administrative, soit que nous nous sommes déplacés en mairie suite à une information diffusée dans la presse, ou que nous avons participé à des luttes anti-projets inutiles.

Frédéric Graber s'attache à nous expliquer, de façon limpide et alerte, le fondement et le fonctionnement de cette procédure qui repose sur la notion d'utilité publique.

Son étude se divise en 3 parties : la 1ère consacrée à la façon de « prendre en compte » les avis, la 2ème à l'histoire des enquêtes publiques, et la 3ème aux pratiques contemporaines.

Dans la 1ère partie, l'auteur prend l'exemple local de Béner (implantation d'une zone commerciale sur le site de Béner) et commence par décrire l'environnement de l'enquête publique*.

Le regard extérieur (avisé et ironique) de l'auteur m'a permis de me replonger dans les prémices de la lutte contre le projet de Béner.

L'auteur dévoile par une recherche fine et argumentée, les outils, procédures et structures actuels mis en place qui permettent d'apporter au public les informations sur les nouveaux projets, de donner l'illusion du débat, de canaliser l'opposition voire de l'empêcher, et finalement de valider ces mêmes projets**.

Dans la 2ème partie, nous parcourons l'histoire de l'enquête publique en suivant l'évolution des idées et des procédures mises en place, sous l'Ancien Régime, à la fin du 18ème (la Révolution), puis au 19ème siècle (aux nombreux et longs débats), jusqu'à la période contemporaine.

Le pouvoir au 19ème, tel le mouvement doctrinaire et l'un de ses guides François Guizot, affiche clairement sa pensée : assumer l'égalité civile issue de la Révolution et l'inégalité politique, éviter de se couper de la base, rester connecté à la société dans son ensemble. Aujourd'hui on a bien compris les leçons des doctrines de 1820-1830.

C'est l'affaire de la centrale nucléaire de Plogoff, restée dans la mémoire collective des années 1980, qui introduit la 3ème partie. L'environnement est une préoccupation nouvelle qui amène les dirigeants à se manifester, à réfléchir et mettre en place des dispositifs : la loi Bouchardeau de 1983, suivie en 1986 par la création de la CNCE (Compagnie Nationale des Commissaires Enquêteurs). Une page nouvelle d'illusions s'ouvre avec les dévoués animateurs appelés Commissaires enquêteurs. Je ne résiste pas à l'envie d'évoquer le passage (cocasse et tragique) consacré à la CNCE, qui s'appuyant sur les recherches de Frédéric Graber, arrive à des conclusions totalement opposées aux siennes.

La caste au pouvoir, de gauche comme de droite, est douée d'imagination. Elle invente un régime de l'enregistrement, crée des consultations électroniques, met à disposition du public, soumet les projets à plus de contraintes, prend en considération les contributions, revisite la participation et la requalifie de démocratique, écoute le terrain, assure un traitement objectif, nomme la consultation de véritable débat, met en balance l'ensemble des intérêts, compense les dégradations, etc.

Consultation par ci, consultation par là, dialogue par ci, dialogue par là, l'étendard doit s'agiter pour masquer le vide démocratique. Le script de cette fiction toujours réinventée est invariablement le même : « dialoguer, consulter ... et bien faire ce que l'on veut ».

Libérez « le geste aménageur » des porteurs de projets !

* Dès les premières lignes, j'ai fait le lien avec le livre de Selim Derkaoui (journaliste) et Nicolas Framont (sociologue) « La guerre des mots ». Si Derkaoui et Framont décrivent « le discours politico-médiatique de la bourgeoisie », Frédéric Graber illustre parfaitement leur travail en expliquant les tenants et aboutissants des notions et termes d'utilité publique, d'enquête publique et de participation.

** On peut faire le lien avec de nombreux travaux (S. Derkaoui et N. Framont, Michel et Monique Pinçon, Guillaume Bigot, Romaric Godin, etc) : les gouvernants ne renoncent pas à conserver le pouvoir et s'obstinent à le consolider.

Patrick Riffaud, Les Riverains et les Amis de Béner

Le « bonus réparation » une bonne idée ?

Il est entré en vigueur depuis le 15 décembre 2022. Dispositif précurseur en Europe, ce coup de pouce incitera à la réparation des appareils électriques et électroniques. Allonger la durée de vie des équipements permet de réduire les déchets tout en préservant les ressources naturelles.

10 millions de réparations seraient réalisées chaque année en France, pour 1,5 milliard d'équipements électriques et électroniques en service. Le fonds réparation, prévu par la loi économie circulaire de début 2020, vise à accroître ce volume de réparations de 20 %.

« Peut mieux faire »

Tous les coups de pouce pouvant aider à la réparation sont favorables. Cependant ce montant est jugé bien inférieur à ce qui était espéré.

Des ONG ont d'ailleurs déposé devant le Conseil d'État un recours en annulation du décret de création du fonds, car elles déplorent la réduction de moitié de l'enveloppe financière, puisque l'État a réduit de 20 % à 10 % le taux plancher de prise en charge des réparations. Le seuil psychologique au-dessus duquel le consommateur préférera racheter un objet neuf est estimé entre 25-30 %. L'objectif est donc de s'en approcher.

Le label QualiRépar

Il est urgent que le nombre de réparateurs agréés passe rapidement de 1 500 professionnels (indépendants, SAV fabricants, SAV distributeurs) espérés à l'horizon 2023, à 10 000 pour 2027, .

Le label QualiRépar, accordé pour trois ans, impose d'avoir répondu à un référentiel précis de compétences, transparence des prix...

Si certains appareils ne sont pas dévissables ou sont moulés d'une seule pièce, il sera temps de choisir des marques qui permettent la réparation. Un « indice de réparabilité » progressivement mis en place en France sur certains équipements, est très attendu pour aider le consommateur dans son choix au moment de l'achat.

En attendant...

Quant au « repair café », atelier consacré à la réparation d'objets et organisé à un niveau local sous forme de tiers-lieu, entre des personnes qui habitent ou fréquentent un même endroit, il offre déjà une chance de repartir avec un objet ou une machine de nouveau en état de marche, et à minima avec un diagnostic sur la possibilité de la réparation.

Richard Flamant, FNE Sarthe

Bois de chauffage, un code de bonne conduite

L'ONF rappelle : « Que la forêt soit publique ou privée, la règle est simple. Ramasser des branches et des petits morceaux de bois, se servir dans les piles de bois en bord de route et couper du bois sans autorisation du propriétaire constitue un vol. Le bois, qu'il soit mort ou vivant, sur pied ou au sol, demeure la propriété exclusive du propriétaire du fond. »

« Vous pourriez être accusé de vol pour avoir ramassé du bois. En effet selon l'article 547 du Code civil, il appartient au propriétaire. En conséquence, le prélèvement de bois mort dans une propriété privée est passible de trois ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amendes, d'après l'article 311-2 du Code pénal » complète le site « démarches administratives ».

Comment récupérer du bois en forêt légalement ?

Différentes solutions permettent de récupérer du bois légalement. Certains propriétaires le vendent aux particuliers à prendre sur place. Le stère de bois revient alors moins cher.

Une pratique qui remonte au Moyen Âge permet de couper du bois soi-même en échange du paiement d'une taxe. Régi par le Code forestier c'est l'affouage et ainsi les particuliers ont la possibilité de prélever le bois nécessaire à leur chauffage. La pratique est encadrée par l'ONF, qui sélectionne et marque les arbres

pouvant être coupés dans les bois municipaux de votre commune.

Un propriétaire privé peut vous permettre de ramasser du bois mort... à condition de lui demander et obtenir l'autorisation.

Richard Flamant, FNE Sarthe

La fée électricité revient de loin.

En 1900, une illustration effrayante était publiée qui laissait craindre une mort imminente en présence des premières iréseaux, y compris l'éclairage public. L'image fait aujourd'hui sourire, mais elle mérite une analyse, pour tenter de comprendre une fois encore pourquoi un progrès technologique trouve systématiquement des détracteurs féroces.

Un cocktail de fantôme :

Un réseau qui se prend pour la toile d'une araignée géante, une ampoule qui arbore une tête de mort, la mort elle-même. Tous étaient atteints, qu'importe l'âge, le sexe, la classe. Le gardien de la paix fuit à toutes jambes, le cheval est déjà à terre. Electric Light inscrit sur le mat fait comprendre que la scène décrite vient de l'Amérique.

Mais pourquoi ? Alors que le XIXe a vu les scientifiques et les ingénieurs développer les connaissances théoriques et de nombreuses applications pratiques, une crainte se manifeste dans tous les milieux face à une technologie que le public ne s'est pas encore approprié.

Un nouveau modèle économique :

La machine à vapeur brûlant du charbon, l'éclairage au gaz de ville ou à l'huile de baleine, les véhicules fonctionnant au pétrole, semblent avoir fourni des réponses fiables et durables aux besoins des contemporains de Tesla et d'Edison. Pourtant le 29 avril 1899, La Jamais contente de Jenatzy, ingénieur réputé et pilote de grand talent, est alors la première voiture électrique à franchir la barre symbolique des 100 km/h.

La liste est incroyablement longue des progrès qui d'année en année font de la fée électricité une alliée de tous les jours, qui nous épargne tant de fatigues et nous apporte tant de services. D'aucun refusait le micro-onde, le linky, la 5G, comme avant eux on avait redouté

le train à vapeur et la machine à coudre. Oubliées les fumées grasses des usines, des véhicules, des systèmes de chauffage qu'ils soient au bois, au charbon ou au mazout.

Mais voilà, nous craignons pour cet hiver 2023 des coupures, et pourtant nous ne comptons pas les projets d'énergie verte, sinon vertueuses, que collectifs, associations, lobby s'évertuent à tuer dans l'œuf. Il y a fort à parier que le gaz et l'atome ont encore des années profitables devant eux.

Richard Flamant, FNE Sarthe

Le Sénéçon du Cap

Sa belle et abondante floraison jaune accompagne depuis quelques semaines les bernes de nos routes. Il est temps de faire connaître cette plante loin d'être innocente.

Le Sénéçon du cap, originaire d'Afrique du sud, a été importé par la laine et s'est installé essentiellement sur prairies, chemins, bords de route. La plante est envahissante dans les prairies et pénalise à la fois la pâture et la fauche. Opportuniste elle s'adapte à tout type de milieu perturbé.

Espèce vivace d'une durée de vie de 5 à 10 ans, ses graines perdurent plus de 5 ans dans le sol. La floraison de mars à novembre produit plus de 10000 graines par pied. La quantité de graines dans les sols infestés est estimée à 40 millions de graines/ha. Elle supprime la végétation naturelle et appauvrit la biodiversité.

Contenant un alcaloïde qui s'attaque au foie, la plante est toxique pour l'ensemble des ruminants, particulièrement pour les chevaux, et le reste une fois séchée dans le foin.

Il est impératif d'intervenir avant le stade de fructification des inflorescences : l'espèce se propage par dispersion de ses graines. Une plante peut encore produire des graines viables 2 à 3 jours après son arrachage.

Pour tenter d'éradiquer cette invasive toxique, la lutte peut prendre plusieurs formes. Selon les avantages et les inconvénients des techniques, à chacun de se saisir du problème selon ses propres moyens.

D'après les informations recueillies auprès de :
<https://aude.chambre-agriculture.fr/productions-techniques/elevage/autonomie-alimentaire/le-senecon-du-cap/>

Richard Flamant, FNE Sarthe

Le nucléaire en quelques chiffres :

31 décembre 2022 – France

Depuis quelques jours et les déclarations d'Emmanuel Macron au Creusot et à Belfort a annoncé 1 milliard pour concevoir et fabriquer des « petits réacteurs nucléaires » SMR, à l'horizon de 2035. Sans parler du projet de construction de 6 réacteurs de type EPR2.

Le réacteur EPR de Flamanville n'a toujours pas obtenu de l'ASN, l'autorisation définitive de mise en service et les dernières difficultés dans le traitement thermique de 150 soudures repoussent au mieux à 2024 son démarrage et probablement à 50% de sa puissance maximum. En effet, le couvercle présente des anomalies, mais le temps presse de le mettre en service. C'est une vitrine technologique. Son changement nécessitera une modification de génie civile. Il pèse 300 tonnes et pour intervenir, il sera nécessaire de déconstruire une partie de son enceinte...

Tout cela avant la fin de 2024. Pour couronner le tout, la cuve sera sous surveillance rapprochée avec des contrôles rapprochés. Une épée de Damoclès est suspendue, si celle-ci ne tient pas le choc, il faudra se résoudre à fermer définitivement ce réacteur...

Pour rappel, le coût initial était de 3,3Milliards € pour une mise en service en 2012. A ce jour, le montant de ce joujou est de 13,2 milliards€. Un surcoût de 10 milliards€ au bas mot... La cour des comptes estimait en 2020 que des coûts complémentaires d'un montant de 6,7 milliards seraient à ajouter

Maintenant, nous assistons à une grosse campagne médiatique sur ce sujet ultra sensible.

Je lis toujours avec un œil avisé les encarts publicitaires de notre opérateur historique et d'Orano.

Tout semble merveilleux dans le monde d'EDF
« l'électricité d'EDF est à 97% sans émission de CO2, et ça c'est mieux pour le climat ».

Le plus important du slogan figure en très petits caractères « Emissions directes, hors analyses du cycle de

vie, des moyens de productions et des combustibles chiffres 2020 ».

Ce chiffre de 97% ne prend en compte que les émissions constatées pendant le fonctionnement des réacteurs.

Pour le reste, il est important de se renseigner.

Et là, le théoriquement dé-carboné est bousculé sévèrement :

Si, tout est pris en compte de la mine aux déchets, le changement de décor est alors bouleversant.

Pour nos 56 réacteurs, il faut annuellement environ **8000 tonnes** d'uranium naturel (13 à 14% de la production mondiale) soit après de multiples transformations chimiques, cela donne **1030 tonnes** de combustibles prêt à l'emploi. Notre consommation annuelle pour nos 56 réacteurs.

Rappel : Pour extraire un **1kilo** de ce minerai, il faut remuer une **1tonne** de terre.

En 2021, nos achats Russe étaient de **110 tonnes (coût 92M€)**. En 2022, nos achats ont augmenté pour atteindre **290 tonnes (coût 345M€)**.

La Russie en 2022 a fourni 1/3 de notre besoin. Alors qu'une résolution du Parlement Européen invitait les états membres à mettre fin à toute collaboration avec la Russie pour l'énergie nucléaire...

Et, pourquoi EDF continue ses courses en Russie par souci d'économies. **Rosatom** est le leader mondial de cette transformation grâce à ses méga-centrifugeuses héritées de l'URSS.

EDF achète au Kazakhstan (membre de la CEI) 43% de l'uranium naturel avant expédition en Russie pour y être enrichi.

Pour le retraitement des déchets, la Russie possède l'unité la plus puissante au monde apte à retraiter l'uranium ayant servi dans les réacteurs. *Une effroyable poubelle nucléaire dicit greenpeace.*

Entre 2000 et 2012, AREVA et ORANO ont expédié **4804 tonnes** d'uranium usagé et récupéré au retour **650 tonnes** d'uranium retraité et enrichi.

Nos capacités de enrichissement dans nos 2 sites Malvesi et Pierrelate, représente 40% des besoins de nos centrales tricolores.

On parle souvent les anti-éoliens qui sont contre l'utilisation du vent et de l'atteinte au paysage et au patrimoine, mais que proposent-ils en contre partie ?

Les socles de ces machines sont en béton...

Chaque nouveau réacteur EPR2 nécessiterait lui **400 000 tonnes** de béton armé.

Je ne parlerai pas de la gestion des déchets ultimes et les plus dangereux qui seront peut-être un jour enfouis dans la poubelle de Bure (projet CIGEO). Ces déchets resteront dangereux pendant plus de **100 000 ans**. Les géologues ne se prononcent sur l'étanchéité du sous-sol que pour une durée de **1000 ans**...

Quel est le bilan carbone ?

Un réacteur en service nécessite un circuit de refroidissement en eau. Les pompes d'alimentation ont un débit pouvant aller jusqu'à **50 m³/s** pour assurer un bon fonctionnement. L'été caniculaire de 2022 a failli mettre à l'arrêt les quelques réacteurs en capacité de fonctionner. Des décrets préfectoraux ont permis de relâcher de l'eau plus chaude et chargée de matières chimiques portant atteinte à la biodiversité. Sans parler comme pour la Loire les captages servant à alimenter les Unités de Production Eau Potable des villes situées en aval des centrales.

Quel est le bilan climatique ?

L'opérateur historique est passé du « faire au faire faire » pour la maintenance. La santé de ces travailleurs n'est pas prise en compte à la même hauteur que les agents EDF.

Un arrêt réglementaire d'un réacteur induit un manque à gagner de **1 million €** par jour.

Sans parler des allées et venues des salariés en charge de l'entretien qui se déplacent de site en site.

Quel est le bilan social ?

Sans parler des largages autorisés de tritium (hautement cancérigène) dans l'atmosphère et des fuites régulières d'hexafluorure de soufre, comme dernièrement à la Hague. Un gaz à effet de serre **25000** fois plus nocif pour le climat que le CO₂, et qui ne décroît pas une fois dans l'atmosphère.

Le tritium provient du bore utilisé pour contrôler les réactions de fission dans les réacteurs.

Cette énergie n'a pas un avenir avec la réalité du dérèglement climatique.

Thierry Touche, Sortir du Nucléaire 72

L'inauguration du méthaniseur de Tennie/Conlie

Le Collectif pour la Sauvegarde de la Charnie était convié par Vincent Blanche, l'initiateur en 2018 d'un projet de méthanisation sur la commune de Tennie, à la cérémonie d'inauguration de ce méthaniseur ce Vendredi 2 Septembre.

Nous y représentons SNE.

Un petit historique : dès que la rumeur sur l'existence de ce projet nous était parvenue, le Collectif avait sollicité le député de l'époque, Damien Pichereau pour entrer en contact.

Nous avons alors soutenu un projet de territoire, de taille raisonnable avec l'idée originale de réaliser les épandages sur les parcelles alentours par un réseau de canalisations enterrées. Nous avons alors profité de la réunion publique pour préciser quelques points de vigilance sur la méthanisation.

Points de vigilance :

- Non au gigantisme. Bien que cela attire les convoitises, l'expérience montre que les grosses installations sont très difficiles à rentabiliser, en plus d'augmenter sensiblement le trafic routier, le risque d'accident et de pollution.
- Attention aux cultures dédiées. Le sujet ici c'est la gestion de déchets et non la production d'énergie, le perdre de vue c'est se diriger vers cette absurdité qui conduirait à cultiver des déchets alors que l'objectif premier de l'agriculture est de nourrir l'humanité.
- Sur les composts normés. Les digestats, ces résidus de la méthanisation sont en principe destinés à l'épandage. La tentation est grande, pour leur forme solide, de les sortir de leur statut de déchet pour en faire des produits commercialisables comme des composts. Initialement soumis à des normes très strictes la production de ces produits se voit maintenant soumise à des chartes de bon comportement qui évoluent sans cesse.
- Sur l'allègement des contraintes administratives. Beaucoup souhaiteraient que ces contraintes soient allégées au maximum. Ce n'est de l'intérêt ni de la population, ni de la

sécurité, ni de l'environnement, mais la pression est forte. Actuellement il y a 3 régimes : la déclaration (jusqu'à 30 tonnes de matières entrantes par jour), l'enregistrement (jusqu'à 100 tonnes) et l'autorisation au delà de 100 tonnes/jour).

L'inauguration :

Une différence notable par rapport à celle du méthaniseur de Chammes en Mayenne du mois dernier et qui était complètement verrouillée par Engie où le parcours était balisé et où même les photos étaient interdites. Ici, rien de tout cela, on peut librement déambuler en attendant le début des visites.

Une autre surprise, moins agréable celle-ci : l'installation est plus grande que prévu, elle s'étale sur près d'un hectare, elle est dimensionnée pour 60 tonnes d'intrants par jour répartis par moitié entre des effluents d'élevage et des CIVEs (Culture Intermédiaire à Vocation Énergétique) ; on n'est pas loin des cultures dédiées.

On se demande d'ailleurs comment ce groupe de 10 agriculteurs va pouvoir fournir 30 tonnes par jour de CIVEs.

Parmi les projets de ces agriculteurs il y a l'installation d'une station de Bio GNV, l'autonomie en électricité par l'installation de panneaux solaires sur le toit des bâtiments, la végétalisation du site

.Les discours :

Beaucoup d'élus locaux présents, maires de Tennie, de Conlie, de Saint-Symphorien, du Mans, députée, sénateur, élus de la région (présidente représentée), de la communauté de communes, préfet (représenté), entreprises partenaires ...

La tonalité générale est l'auto-satisfaction, surtout en ces temps où il est question de pénurie de gaz.

À noter dans la bouche de la représentante de GRDF l'hypothèse clairement évoquée d'un nouvel allègement des formalités administratives.

Le méthaniseur (Données) :

Production de Biométhane 13 Millions de kWh/an	Les acteurs du projet SAS BMGC (10 exploitants) Partenaires : constructeur : Méthadomaix Épuration:Prodeval Cabinet conseil : ACE France Centre de gestion : CER France Soutien Financier : ADEME+Région+Département
Capacité 150Normaux m3/h injectés	
Substrats 23000 t/an de matières Effluents d'élevage : 44 %, ensilage 7 %, CIVE 49 %	
Valorisation agricole -20 % /an d'engrais chimiques	Développement du projet Début en 2016 Objectifs :
Emploi créé: 1	Valoriser les matières organiques Éviter les investissements individuels Créer un projet fédérateur Réduire les émissions de GES
Financement : 6,8 M€, subventions 598 k€	

Jean-Marie Vanherpe, Collectif pour la Sauvegarde de la Charnie

L'agenda de FNE Sarthe et ses associations membres

20, 21, 22 janvier – GSPP

9ème Edition du Festival Nature Environnement

Salle Val'Rhone, Moncé en Belin

21, 22 janvier – GSO

Stand lors du 9ème Edition du Festival Nature Environnement

Salle Val'Rhone, Moncé en Belin

Vendredi 20 janvier – FNE Sarthe

Conférence de presse pour notre changement de nom

10 rue Barbier, Le Mans

15h

Vendredi 20 janvier – FNE Sarthe et GSPP

Ciné-débat « Le Chêne »

Salle Val'Rhone, Moncé en Belin

20h30

Mardi 24 janvier – Mission Energie

Atelier sur les économies d'énergie

Organisé par Le Mans Métropole Habitat pour ses locataires

Le Mans

Après-midi

Mercredi 25 janvier – FNE Sarthe

Stand « Gaspillage alimentaire »

Le Mans

De 14h à 16h

Mercredi 25 janvier – Dynamî'Nature

Atelier

Maison des associations

rue St Thomas à La Flèche

20h

Samedi 28 janvier – Dynamî'Nature

Formation rempotage et soin des plants pour haies

Maison des associations

3 rue Saint Thomas, La Flèche

Après-midi

Mercredi 1 Février - Mission Energie

Atelier sur les économies d'énergie

Organisé par Le Mans Métropole Habitat pour ses locataires

Le Mans

Après-midi

Dimanche 5 février – GSO

Stand Biodiversité et Nature

Salle de l'orée, La Chapelle St-Aubin

Dimanche 5 février – DPNF, LPO et la Salamandre

Balade ornithologique

Lac de la Monnerie, La Flèche

De 9h30 à 12h

Mercredi 8 Février - Mission Energie

Atelier sur les économies d'énergie

Organisé par Le Mans Métropole Habitat pour ses locataires

Le Mans

Après-midi

Mercredi 9 février – Mission Energie

Co-animation de la conférence « Comment réduire ma facture énergétique ? »

Centre culturel de Loué, rue de Courmesnil, Loué

Inscription sur le site du Pays Vallée de la Sarthe :

<http://www.paysvalleedelasarthe.fr/>

19h30

Dimanche 12 février – GSO

Plaine de Champagne Mancelle

Lieu à préciser

Jeudi 16 février – Sortir du Nucléaire 72

Réunion Publique

Tours

De 17h à 19h

Mercredi 1er mars – Dynamî'Nature

Première Assemblée Générale

Maison des associations

3 rue Saint Thomas, La Flèche

19h

Mercredi 8 Mars - Mission Energie

Atelier sur les économies d'énergie

Organisé par Le Mans Métropole Habitat pour ses locataires

Le Mans

Après-midi

Vendredi 10 mars – GSO

Assemblée Générale

Maison de quartier, à la cité des Pins, Le Mans

20h

Samedi 18 mars – GSPP, ONF et FNE Sarthe

Sortie « Découverte d'un biotope forestier »

Croix Marçonnet, Jupilles

Sur inscription sur service-civique@fne-sarthe.fr

14h

Samedi 25 mars – AIME et FNE Sarthe

Visite d'un moulin et continuité écologique

Auvers-le-Hamon

Ouvert aux membres de FNE Sarthe et adhérents membres

Sur inscription sur service-civique@fne-sarthe.fr

14h

Dimanche 26 mars - GSO

Loudon et la vallée de l'Huisne

Lieu à préciser

Samedi 1 avril – Les Coriaces et FNE Sarthe

Ciné-débat « Douce France »

Méga CGR Le Colisée

11 Rue du Port, Le Mans

18h

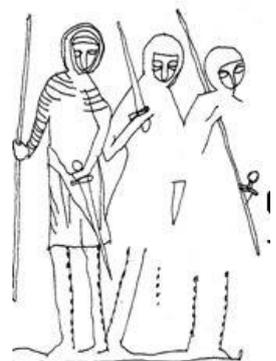


APNEE
Association de Protection
du Narais
Et de son Environnement





Association
ENVIRONNEMENT
NORD - SARTHE
4 rue des Roquettes 72610 Champfleur
02 33 31 73 83



Association Patrimoine
d'Asnières

France Nature Environnement Sarthe

Fédération Sarthoise des Associations de Protection
de la Nature et de l'Environnement

Ouvert le lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h et de 13h à 17h

Le mercredi de 10h à 12h et de 13h à 19h

Le vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h

Permanence des bénévoles tous les mercredis de 17h à 19h



10 rue Barbier - 72000 LE MANS

Tél : 02 43 88 59 48

Courriel : accueil@fne-sarthe.fr

Site Internet : www.fne-sarthe.fr

Directeur de Publication : Jean-Christophe GAVALLET

Ont participé à la rédaction du 82^{ème} numéro de **La Lettre de la Coccinelle**

Chloé CHEVALIER, Hélène BUREL-POIGNANT, Richard FLAMANT, Jean-Christophe GAVALLET, Rémy GILLET, Jean HENAFF, Cindy PENLOU-REBOUILLEAU, Sabrina POIRIER, Jean-Claude QUERVILLE, Patrick RIFFAUD, Thierry TOUCHE, Baptiste TRANCHANT.

Envie de faire connaître votre association et ses actions ?

Envie de vous exprimer sur un sujet d'actualité ?

Envoyez-nous vos articles ou propositions par courriel à accueil@fne-sarthe.fr

Bulletin d'information imprimé sur papier recyclé.

N'imprimez qu'en cas de nécessité et ne jetez pas les papiers sur la voie publique !